

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 31 OCTOBRE 2014

Etaient présents (e) Madame, Messieurs :

Alain BENOÎT, section de CAMPENEAC,
Henri CHEMIN, section de STE ANNE D'AURAY,
Serge HANUS, Président section de PLUMERGAT, Président secteur VANNES OUEST,
Raymond HENRIO, section de MOREAC, Président du secteur de PONTIVY,
Jean-Yves HILQUIN, Président section d'ARRADON,
Marie-Claire LETURGIE, section de SAINTE ANNE D'AURAY,
Marcel LIND, Président section d'AURAY-PLOUGOUMELLEN – LE BONO, Président du secteur de VANNES EST,
Claude LE TOHIC, section de PONTIVY,
Raymond MADDI, section de VANNES ,
Jacques MARAIS, Président section de PLOEMEUR,
Michel MAZURET, Président section de STE ANNE D'AURAY,
René MUGNIER, Président de la section de VANNES,
Jean PELARD, Président section de CAMPENEAC, Président du secteur de PLOËRMEL,
Thierry PETITPAIN, section d'ARRADON,
Francis PLANCKE, Président section de MERLEVENEZ,
Jean QUERO, section UNC BREHAN,
Albert RICHARD, Président section de LORIENT, Président du secteur de LORIENT,
Jean VALLOIR, Président section de CARNAC,

Etaient absents excusés :

Joseph de GHELLINCK, section de LA TRINITE SUR MER, pouvoir à Henri CHEMIN,
Jean-Pierre MRECHES, section de CLEGUEREC, pouvoir à Raymond HENRIO,

Le Conseil d'administration s'est réuni sur convocation en date du 10 octobre 2014.

Henri CHEMIN ouvre la séance à 9 h 00. Il demande à l'assistance d'observer une minute de silence, notamment à la mémoire des adhérents disparus cette année et pour les OPEX Morts pour la France, plus particulièrement l'adjudant Thomas DUPUIS mort dernièrement au Mali.

Il remercie les administrateurs présents et excuse les deux absents qui ont transmis leurs pouvoirs.

Il passe la parole à René MUGNIER qui présente le déroulé de la réunion du jour. Il demande l'approbation du compte rendu du dernier CA du 4 juin.

Albert RICHARD souligne que le précédent compte rendu du CA du 19 mars n'a pas été approuvé.

Henri CHEMIN rappelle que tout doit être inscrit sauf s'il est demandé de ne pas inscrire ce qui va être dit.

René MUGNIER informe que ces comptes-rendus apparaissent sur le site internet pour plus de démocratie et de transparence envers l'ensemble des adhérents.

Les deux derniers comptes-rendus sont approuvés.

Francis PLANCKE indique que le compte de résultat et le bilan seront conformes à ce qui était prévu. Il ne donne pas de détail. La quasi-totalité des cotisations 2014 a été encaissée, reste un reliquat de cotisations et quelques factures (marchandises) en attente de règlement. A ce jour, la situation des demandes de secours est inférieure à l'an passé. Il semblerait que nos adhérents aillent mieux.

Henri CHEMIN souligne que la situation est identique au niveau national. Le nombre des demandes est en baisse. Cette situation est-elle due au fait du non versement de la subvention ONAC au siège national cette année, ou au fait de l'importance du nombre de documents à fournir ?

L'ONAC (du Morbihan ?) dispose de 10 000 € supplémentaire par rapport à l'an dernier. Ce solde correspond à la diminution du nombre des demandes mais aussi aux rejets. En effet, constatant des demandes récurrentes de quelques ressortissants, il arrive désormais de rejeter des demandes. Un de ces demandeurs récurrents a déposé un recours au niveau national mais il a également été rejeté.

Cette année l'ONAC réalise l'opération colis douceur, abandonnée un temps et remise à l'ordre du jour. Une liste a été adressée à l'ONAC. Ceux qui souhaitent retenir quelques colis peuvent en faire la demande à la fédération. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée et en proportion des effectifs de la section.

Marie-Claire LETURGIE propose de procéder à la prise des photos individuelles pour le site internet, pendant que la réunion se poursuit.

Francis PLANCKE, mécontent, informe les administrateurs qu'il a découvert par les INFOS N° 36 de novembre 2014 du Directeur de l'UNC l'augmentation de la cotisation nationale pour 2015 de 50 centimes, et de 50 centimes pour le journal "LA VOIX DU COMBATTANT". Il est mécontent car l'augmentation proposée et votée par l'Assemblée générale départementale était une augmentation de 1 € au titre du journal et de 0.50 € pour la fédération. Ces augmentations ne tiennent pas compte de l'augmentation nationale de 50 centimes de la cotisation adhérent. Il déplore un manque d'information alors que celles-ci étaient disponibles dès février 2014 et votées le 06 juin 2014. Il se pose la question pourquoi la fédération du Morbihan n'a pas été informée.

Il demande à Henri CHEMIN si l'augmentation du journal est prévue pour compenser le non versement de la subvention ONAC ?

Henri CHEMIN posera la question au siège national. Cependant, il indique que la convention signée entre le siège et l'UNC du Morbihan n'a pas été dénoncée, le prix prévu pour 2015 sera donc le même (1 € ?) l'augmentation de 0.50 ctes ne prendra effet qu'à l'issue de la convention.

Francis PLANCKE demande le PV de la dernière Assemblée Générale Nationale. Il demande pourquoi il n'a pas reçu le prévisionnel, comme chaque année ?

Le problème que pose cette augmentation de la cotisation nationale est que les assemblées générales départementales ont déjà eu lieu. Les départements ne peuvent donc pas en tenir compte. La première année la fédération départementale va donc prendre à son compte, à la place des adhérents, cette augmentation soit 3600 € environ. Ils seront pris sur ses 70 000 € de réserves. En 2015, la perte sera donc au minimum de ce montant.

Par conséquent, il faudrait, dans le futur, que l'assemblée générale départementale se passe après l'assemblée générale nationale.

Pour le Morbihan il faudra en tenir compte pour 2016, car pour 2015 la date a déjà été fixée au 18 avril 2015, puis modifiée au 25 avril, à BREHAN.

Francis PLANCKE s'étonne de l'augmentation de la cotisation nationale alors que le compte résultat national présente un bénéfice de 9 centimes par adhérent (205 000 adhérents). De plus le budget sous rubrique sociale n'est pas entièrement consommé.

Le problème est le poste « charges extérieures » d'un montant de 100 000 €. Elles sont détaillées à l'aide des documents fournis par le siège; celui-ci rencontre les mêmes problèmes que la fédération, mais au lieu de procéder à une augmentation graduelle ils ont certainement procédé par à coup quand sera-t-il en 2016?. Il s'étonne également que les charges de personnel ne

baisse pas alors que le nombre de personnel du siège a diminué, et l'utilisation d'intérim pour un montant de 4 000 €.

Henri CHEMIN répond sur le journal : à vérifier, mais le prix de vente actuel de 70 centimes est insuffisant afin de bénéficier d'un tarif préférentiel pour le routage.
Concernant le personnel, il y a un arrêt de travail, il est remplacé par un intérim.

Le montant des cotisations connues :

ONM : 35 €, 2 revues par an,

MM : 25 €, plus 6 € pour le journal, 4 numéros par an,

UNSOR : 30 €

Amicale du 3^{ème} RIMa : 18 €, 2 revues par an.

Henri CHEMIN demandera une information immédiate à diffuser aux départements.

Francis PLANCKE fait un point sur les participations de l'UNC 56 :

au concours national de la résistance et de la déportation, le Président de secteur sera chargé de remettre un prix en représentation de la participation de la fédération, avec un drapeau, c'est important. La participation est double : repas et don.

à l'UDAC : la prochaine assemblée générale aura lieu en janvier. Francis PLANCKE n'est pas partisan de notre participation à l'UDAC, cependant par principe le préfet du Morbihan ne reconnaît que l'UDAC (sorte de comité d'entente morbihannais) même si la loi de 1951 précise que l'UDAC n'est pas exclusive et Henri CHEMIN précise qu'il faudra que nous adressions au préfet un courrier pour l'informer que nous n'en faisons plus partie. Seulement l'UNC 56 perdra en crédibilité et se retrouvera isolée. Jean VALLOIR précise que l'UNC 56 s'est battue depuis 2 ans pour que l'UDAC soit représentative en lieu et place du souvenir français qui prenait le pas sur le monde combattant.

Henri CHEMIN précise que la FNACA a vendu son siège social et rallié l'UFAC.

René MUGNIER demande donc de réfléchir pour proposer un candidat pour les prochaines élections de l'UDAC.

Il est décidé que l'UNC 56 reste à l'UDAC.

le CERAS : Henri CHEMIN repose la question. L'UNC 56 ne participera Plus.

l'AM AFN : René MUGNIER informe que le trésorier Raymond ROBINO (UNC 56) est très malade. Il reste 6000 € dans l'actif. Il faudra demander une mise en sommeil de l'association lors de la prochaine assemblée générale par notre représentant Michel MAZURET. On ne peut pas dissoudre cette association car le problème 1962/1964 n'est pas résolu.

Henri CHEMIN précise qu'il n'est pas exclu que cette question 1962/1964 soit reprise en 2016.

Les fonds restants devrait revenir à l'UDAC, et indiquer une ligne spécifique concernant les AFN. Il faudra vérifier les statuts et provoquer une assemblée générale, mais où se trouve actuellement le siège social de l'AM AFN ?

la Fédération Nationale des porte-drapeaux :

Nous n'avons pas reçu d'appel à cotisation pour 2015. Nous ne paierons pas les cotisations 2014, ni la cotisation 2015 (non appelées), si nous ne recevons pas la comptabilité comme demandé par René MUGNIER auprès de Thierry LE BALCH.

Thierry PETITPAIN se demande si cette association existe toujours ou pas.

Les porte-drapeaux de l'UNC sont déjà assurés par l'assurance annuelle de l'UNC et par la Fondation du bénévolat pour ceux qui s'inscrivent.

Il est décidé que l'UNC 56 sorte de la FNPD et que la cotisation versée à cette association soit reportée sur le concours national de la résistance et de la déportation.

AEVOG :

Le solde du compte AEVOG est de 173 €. Une gerbe d'un montant de 90 € a été réalisée pour le décès de Mme Raymonde L'HERMITTE. Il est décidé de reconduire l'action « fleurs » par le fleuriste EDEN de PONTIVY, soutien du journal LA VOIX DU COMBATTANT, dans le cadre du 11 novembre 2014. La liste des veuves sera à transmettre à Claude LE TOHIC.

Henri CHEMIN rappelle que le bilan de l'utilisation des fonds est à adresser chaque année à Mme DARRICAU. Il redemandera le versement de 90 à 100 € par personne cette année.

Le remboursement des frais de déplacement prévu à l'article 7 des statuts est reconduit à l'identique soit : le remboursement applicable aux bénévoles dans l'exercice de leur fonction (adhérents membres du CA et/ou bureau), sur la base du barème du CGI, divisé par 1.5, sur présentation d'une fiche de remboursement et accompagné d'un RIB, sachant que le covoiturage est pratiqué le plus souvent possible. Les frais de déplacement sont sans diminution pour la secrétaire.

La secrétaire sort. Son salaire secrétaire est voté. Le salaire secrétaire est reconduit à l'identique pour 2015 à l'unanimité, augmenté de la prime de transport dès novembre 2014 (15.21€ mensuel) imposée par le cabinet du 1^o ministre.

Francis PLANCKE passe à la présentation du site internet <http://www.unc56.fr>

Le site a coûté 1 000 €, son financement est pris sur la réserve parlementaire.

Il est en accès libre pour tous.

La totalité des formulaires utiles (demande de médaille, de secours, etc.) sont disponibles et à télécharger par le site en cliquant dans le premier répertoire. Il insiste sur le fait qu'il faudra respecter les dates pour les commandes de médailles.

Michel MAZURET ajoute que cette année il a fallu se déplacer deux fois pour la commission médailles internes du 11 novembre 2014 parce que des demandes ont été adressées en retard !

Les seuls courriers qui seront envoyés désormais seront les convocations à l'assemblée générale accompagnée du bilan. Ceci permettra de réduire le coût du poste « timbres » se chiffrant à environ 2 000 € par an.

S'il est constaté qu'il manque une information ou un formulaire sur le site, il suffira d'adresser un message par le bouton « contact ».

Claude LE TOHIC souligne qu'il s'agit d'un transfert de charges sur les sections. Le trésorier précise que ces charges seront toujours du ressort des sections par l'impact sur les cotisations .

Il reste à installer des liens avec le site du siège parisien, avec les sections qui ont un site : exemple Pontivy.

Le site sera pris en main par Marie-Claire LETURGIE. Si elle a un problème technique Francis PLANCKE l'assistera, mais il ne souhaite pas à continuer à alimenter celui-ci. Il faudra peut-être procéder à l'achat d'un logiciel pour mettre en ligne les formulaires mais reste dans ce cas le problème de l'identification des demandeurs.

Henri CHEMIN soulève deux points :

premier point, attention au crédit photo : il faut indiquer l'origine de la photo,
second point, qui validera la mise en place des articles sur le site ? Tout le monde n'a pas le même avis concernant la parution de l'ordre du jour et des PV de réunions. Il faut condenser les informations. René MUGNIER et Claude LE TOHIC donnent leur accord pour le faire.

René MUGNIER informe qu'il manquait dans la liste des conflits celui des AFN. Il demande qu'un représentant de l'AFN fasse un article sur cette génération. Il faudra également un vice-président AFN au même titre qu'il y a un vice-président OPEX et un vice-président Soldat de France.

Francis PLANCKE demande que des articles soient rédigés, il faut faire vivre ce site.

La secrétaire indique qu'à ce jour, il n'y a aucun article pour le numéro de LA VOIX DU COMBATTANT de janvier 2015, à transmettre pour le 20 novembre.

Francis PLANCKE demande un correspondant à la fois pour le site internet et pour LA VOIX DU COMBATTANT. A suivre.

Claude LE TOHIC propose de demander un article à Georges AUDUREAU, AFN.

Calendrier 2015 :

Deux conseils d'administration : le jeudi 12 mars 2015 et le jeudi 21 mai 2015.

La date est donc maintenue au 25 avril 2015 pour le congrès et l'assemblée générale départementale.

Jean-Claude AUDRAIN président de BREHAN sera invité au conseil d'administration du 12 mars 2015. Le bureau restreint sera élu le 25 avril et les vice-présidents au Conseil d'administration suivant.

Henri CHEMIN informe le conseil d'administration qu'il invite Raymond MADDI au repas pris après les différentes commissions.

René MUGNIER interroge les membres du 2^{ème} Tiers sortant pour savoir s'ils se représentent aux élections suivantes :

se représentent MM. Alain BENOÎT, Joseph de GHELLINCK, Michel MAZURET, Thierry PETITPAIN, Jean VALLOIR,
ne se représentent pas MM Marcel LIND et Jean-Pierre MRECHES. René MUGNIER leur demande de bien vouloir rechercher un remplaçant. Un appel à candidatures sera fait par le secrétaire général.

Michel MAZURET présente la liste des demandes de médailles internes. Cf document joint. Il rappelle qu'il faut respecter les deux dates limites d'envoi des demandes. Cette année lui-même et Jean-Yves HILQUIN se sont déplacés deux fois, ce qui n'est pas économique pour les frais de déplacement.

Francis PLANCKE demande au président départemental de déposer une demande d'attribution, à titre exceptionnel de la médaille OR pour Jean DEVELAY, président de la section de BRANDERION, qui a sauvé la section et poursuit son recrutement. Il est trop tard pour le 11 novembre, il faudra le faire pour le 8 mai.

Les questions diverses sont abordées :

René MUGNIER s'étonne de la différence de traitement des militaires dans l'application du code des PMI. Les militaires d'active sont indemnisés au taux du soldat. Lorsqu'ils prennent leur retraite ils sont indemnisés au taux de leur grade. Un soldat percevra alors 190.23 €, un général 580 €, la différence maximum peut aller jusqu'à 670 €, pour la même maladie ou la même blessure ! Le traumatisme est toujours le même.

Henri CHEMIN souligne également que la douleur est prise en compte dans le civil alors qu'elle ne l'est pas chez les militaires.

Thierry PETITPAIN indique que la Croix Combattant Volontaire est considérée comme titre de guerre et prise en compte comme tel pour une demande dans les ordres nationaux, ONM.

La cérémonie du 16 octobre à Sainte Anne d'Auray a été organisée sous l'égide du Souvenir Français. C'est pourquoi l'UNC 56 a refusé de donner une participation financière à cette commémoration. Francis PLANCKE indique que le CERAS a versé 25 €. Le Souvenir Français perçoit une subvention annuelle de l'Etat de 1.50 € par tombe pour 150 000 tombes répertoriées sur le territoire. Or toutes les tombes ne sont pas à rénover chaque année.

Henri CHEMIN indique qu'il ne faut pas confondre le budget du Souvenir Français avec celui des nécropoles nationales qui relèvent du budget de l'ONAC. C'est l'ONAC de LIMOGES qui le gère. C'est le cas pour Sainte Anne d'Auray qui est une nécropole nationale. Le Souvenir Français est chargé de l'entretien une fois par an et du fleurissement au moment des cérémonies.

Le monument aux morts dédié aux OPEX Morts pour la France n'a pas vu le jour. Un million d'euros a été alloué dans ce but sous la houlette du général THORETTE.

Une journée nationale de solidarité du monde combattant a été mise en place par l'ONAC national. Dans le Morbihan, l'année 2014 était trop lourde de nombreuses commémorations, par conséquent le Directeur Arnaud BAYEUX a eu l'autorisation de reporter cette journée sur l'année 2015. La date sera arrêtée courant janvier.

René MUGNIER souligne qu'il avait demandé à l'ONAC, ainsi qu'à l'UDAC, d'organiser ce type de journée : réunir dans un même endroit, associations, ONAC et faire venir les écoles, les collégiens etc. afin de se faire connaître et d'échanger.

Henri CHEMIN présente le modèle de triptyque réalisé par le siège, envoyé aux sections par internet, à adapter à la section locale, pour le recrutement.

Henri CHEMIN insiste au sujet des AFN de la période 1962-1964 qui ont le Titre de Reconnaissance la Nation et non la Carte du Combattant. Il faut encourager et déposer les demandes de CC et le faire au titre des OPEX.

Claude LE TOHIC déplore le peu de temps restant pour le tour de table. Néanmoins, il demande de lire l'article du trésorier dans LA VOIX DU COMBATTANT en page 37 et informe qu'il organise un second carrefour « Soldats de France » le mardi 25 novembre 2014.

Le conseil d'administration est levé.

Henri CHEMIN
Président Départemental
UN C AEVOG du Morbihan

René MUGNIER
Secrétaire Général
UN C AEVOG du Morbihan